

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231004-D100-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Octobre 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

AVENANT N°2 A LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
ENTRE
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC
TERRITORIAL EST
ENSEMBLE, LA
VILLE DE
ROMAINVILLE ET LA
VILLE DES LILAS,
DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN
REGIONAL
D'INSERTION POUR
LA JEUNESSE
(PRIJ)

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL, Johanna BERREBI, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Hélène BERTHOUMIEUX.

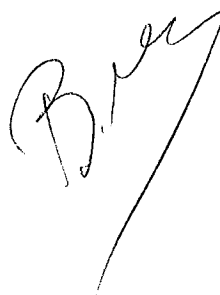
formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Mathias GOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2023

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE, LA VILLE DE ROMAINVILLE ET LA VILLE DES LILAS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE (PRIJ)

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

La Ville des Lilas s'est engagée dans un projet porté et financé par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement Compétence (PIC) destiné à repérer sur son territoire les publics dits « invisibles ». Dans le cadre de ce Projet Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ), une convention d'objectifs et de financements a été établie.

La Ville de Romainville, considérée comme porteur de projet, s'est engagée à salarier un référent de parcours PRIJ pour faire de « l'aller-vers » dans les quartiers prioritaires (QPV) de son territoire (0.9 ETP) mais également au quartier des Sentes aux Lilas (0.1 ETP) de 2021 à 2023.

La Ville des Lilas n'apparaissant pas dans la première convention, un second avenant à la convention est pris afin de rendre cette convention tripartite (Est Ensemble, Les Lilas, Romainville) et de prolonger les engagements des villes de Romainville et des Lilas dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion pour la Jeunesse jusqu'en 2024.

En vue de la poursuite de ce projet, et vu le budget communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°2 la convention d'objectifs et de financement entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et la Ville des Lilas

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

6 OCT. 2023